



## Le conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail

La marque déposée de la compétence professionnelle ROH® et ROHT®

Fondé en 1986

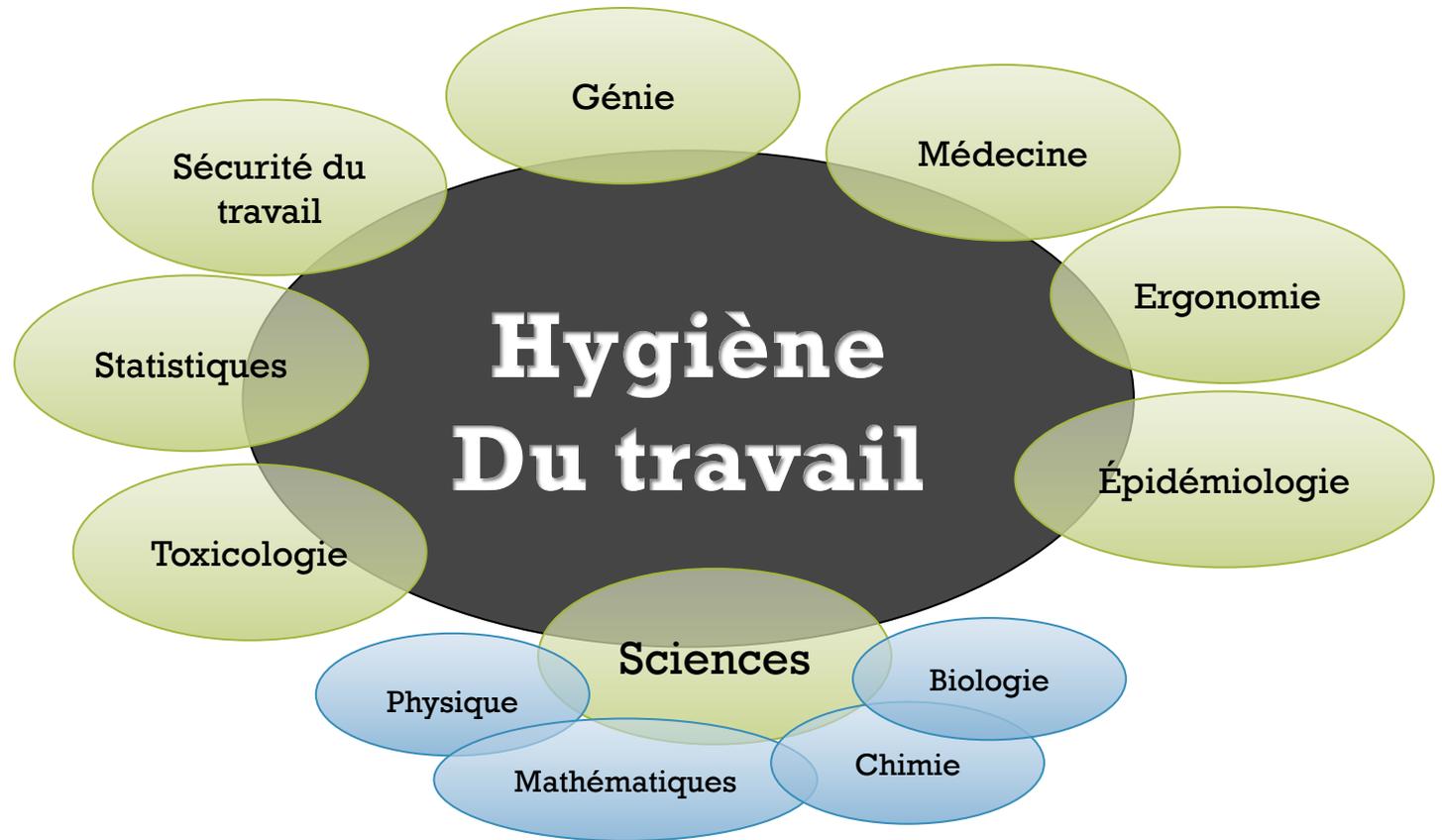
## Qu'est ce que le CCAHT?

- C'est une organisation sans but lucratif incorporée au niveau fédéral, qui établit des normes de compétence professionnelle pour les hygiénistes du travail et les technologues en hygiène du travail au Canada.
- L'accréditation décernée par le CCAHT autorise l'utilisation des désignations professionnelles et des titres suivants:
  - Hygiéniste du travail agréé (ROH®)
  - technologue en hygiène du travail agréé (ROHT®)

## Qu'est-ce que l'hygiène du travail?

“C’est une science et un art voués à l’anticipation, à l’identification, à l’évaluation et à la maîtrise des facteurs de risque environnementaux, présents dans les milieux de travail et qui peuvent causer des maladies professionnelles, nuire à la santé et au bien-être ou, causer de l’inconfort chez les travailleurs et les membres de la communauté.”

Qu'est-ce que  
l'hygiène du  
travail?



## Mission du CCAHT

- Établir des niveaux minimum de compétences professionnelles et techniques et procéder à l'accréditation des candidats qualifiés;
- Établir les normes de pratique de même que définir et administrer un code d'éthique pour les professionnels canadiens de l'hygiène du travail;
- Favoriser la pratique et développer la profession dans le domaine de l'hygiène du travail au Canada.

# Prérequis

## ROH®

Titres académiques	Expérience <sup>1</sup>
Baccalauréat (sciences reconnues/génie)	5 ans
Maîtrise (sciences reconnues/génie)	4 ans
Maîtrise (hygiène du travail ou équivalent)	3 ans
PhD (sciences reconnues/génie)	3 ans
PhD (hygiène du travail ou équivalent)	2 ans

<sup>1</sup>L'expérience de travail doit comporter un minimum de 50% du temps consacré à la pratique professionnelle de l'hygiène du travail.

## ROHT®

Titres académiques <sup>2</sup>	Expérience <sup>3</sup>
Diplôme d'études secondaires	5 ans
Diplôme d'études collégiales (sciences reconnues ou génie)	4 ans
Diplôme d'études collégiales en hygiène du travail	3 ans

<sup>2</sup> Deux (2) ans d'études universitaires en sciences reconnues ou en génie équivalent à une (1) année supplémentaire d'expérience.

<sup>3</sup> L'expérience doit comporter un minimum de 50% du temps consacré à la pratique de l'hygiène du travail.

# Les champs de compétences à maîtriser du ROH

## Base en science

Concepts généraux en chimie, biologie, physiologie, physique, biochimie, anatomie et psychologie qui forment la base sous-jacente de la science de l'hygiène du travail.

## Dangers chimiques

Compréhension de la toxicologie et des effets potentiels sur la santé de l'exposition aux substances chimiques (symptômes ; modes d'action ; voies d'entrée, absorption, métabolisme, distribution et excrétion), méthodes d'évaluation de l'exposition aux produits chimiques (échantillonnage de l'air et techniques de surveillance biologique), méthodes analytiques et les contrôles (contrôles techniques tels que la ventilation, l'isolement et le changement de processus ; contrôles administratifs ; sélection, utilisation et limitations de l'équipement de protection individuelle).

## Dangers physiques - bruit

Effets sur la santé résultant de l'exposition au bruit, physique du bruit, méthodes de mesure et d'évaluation de l'exposition au bruit, contrôles techniques pour réduire l'exposition au bruit, sélection et utilisation d'une protection auditive.

## Dangers physiques - autres

Caractéristiques physiques, effets potentiels sur la santé résultant d'une exposition, évaluation et mesure de l'exposition et méthodes de contrôle des rayonnements ionisants, des rayonnements non ionisants, des facteurs de stress thermiques et des vibrations.

## Dangers biologiques

Effets potentiels et réels sur la santé d'une exposition à des agents biologiques (bactéries, allergènes, toxines, moisissures, champignons, virus, pathogènes à diffusion hématogène, etc.). Évaluation, mesure et contrôle de l'exposition aux risques biologiques.

# Les champs de compétences à maîtriser du ROH (suite)

## **Législation**

Compréhension générale de la législation en matière de santé, sécurité et hygiène au travail dans au moins la juridiction canadienne et provinciale. Compréhension des normes de santé et de sécurité de l'industrie acceptées y compris les valeurs limites de la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux, les normes de santé et de sécurité de l'Association canadienne de normalisation et les lignes directrices de l'ASHRAE concernant la qualité de l'air acceptable.

## **Ergonomie**

Compréhension des principes biomécaniques, anthropométriques, physiologiques, anatomiques et techniques nécessaires pour concevoir et organiser le lieu de travail dans le but de prévenir les blessures et les maladies.

## **Biostatistique et épidémiologie**

Techniques d'étude des maladies d'origine professionnelle et des conditions physiologiques en milieu de travail. Interprétation statistique et non statistique de base des données épidémiologiques dans l'évaluation des risques.

## **Sécurité**

Compréhension des principes de sécurité de base tels qu'ils s'appliquent à la pratique de l'hygiène du travail (par exemple, espace clos, cadenassage, sécurité électrique, etc.).

## **Problèmes environnementaux**

Effets des polluants sur la santé et l'environnement. Connaissance des enjeux environnementaux actuels et compréhension générale des exigences de la législation environnementale. Connaissance de l'impact potentiel des contrôles d'hygiène du travail (systèmes de ventilation, technologies de purification de l'air) sur la santé publique.

# Les champs de compétences à maîtriser du ROHT

## Formation générale en sciences

Concepts généraux en chimie, physique, mathématiques, anatomie, physiologie et biologie, disciplines étant pertinentes à la discipline de l'hygiène du travail.

## Règlements, normes, lignes directrices

Bonne compréhension de la législation en matière de santé et de sécurité au travail et en matière d'hygiène du travail dans au moins une juridiction canadienne. Compréhension des normes et lignes directrices de l'industrie provenant de diverses sources (p.ex., CSA, ANSI, NIOSH, ACGIH, ASHRAE).

## Reconnaissance et effets des dangers

Compréhension des concepts généraux de la toxicologie ainsi que les effets potentiels sur la santé des dangers d'ordre chimique, physique, biologique et ergonomique en milieu de travail. Cela inclut la reconnaissance des voies de pénétration et des symptômes découlant de l'exposition.

## Évaluation

Compréhension approfondie des types d'instruments de terrain nécessaires à l'évaluation et à la connaissance des limites d'exposition, des méthodes analytiques et des calculs en matière d'hygiène.

## Contrôle

Compréhension des types de technologies et leur efficacité et des contrôles administratifs et personnels utilisés pour gérer les dangers en milieu de travail. La connaissance des calculs en matière de ventilation sera également exigée.

## Divers

Compréhension des stratégies de formation, de l'élaboration des programmes et des politiques, des enjeux liés aux relations de travail, des principes en matière de sécurité et des calculs statistiques.

# Processus d'examen ROH®

## 1ère partie: Examen écrit

- Questions à choix multiples (demi-journée)
- Questions à développement (5) (demi-journée)

## 2<sup>e</sup> partie: Entrevue

- Le succès aux examens écrits est un prérequis

*Les candidats possédant le titre CIH de l'ABIH sont soumis uniquement à la 2<sup>e</sup> partie soit, l'entrevue.*

# Processus d'examen ROHT®

**Les examens comportent deux volets:**

- 1.** 200 questions à choix multiples (demi-journée)
- 2.** Questions à court développement (demi-journée)

## Deux processus pour les candidats admissibles

### Processus accéléré

La procédure accélérée du ROH vise à reconnaître les qualifications universitaires des étudiants qui sortent directement de programmes d'études supérieures en santé et/ou hygiène au travail au Canada et à améliorer la poursuite de la certification professionnelle des hygiénistes du travail en exercice dans le monde entier.

Les étudiants diplômés des établissements suivants sont actuellement éligibles:

Université de la Colombie-Britannique - École de santé environnementale

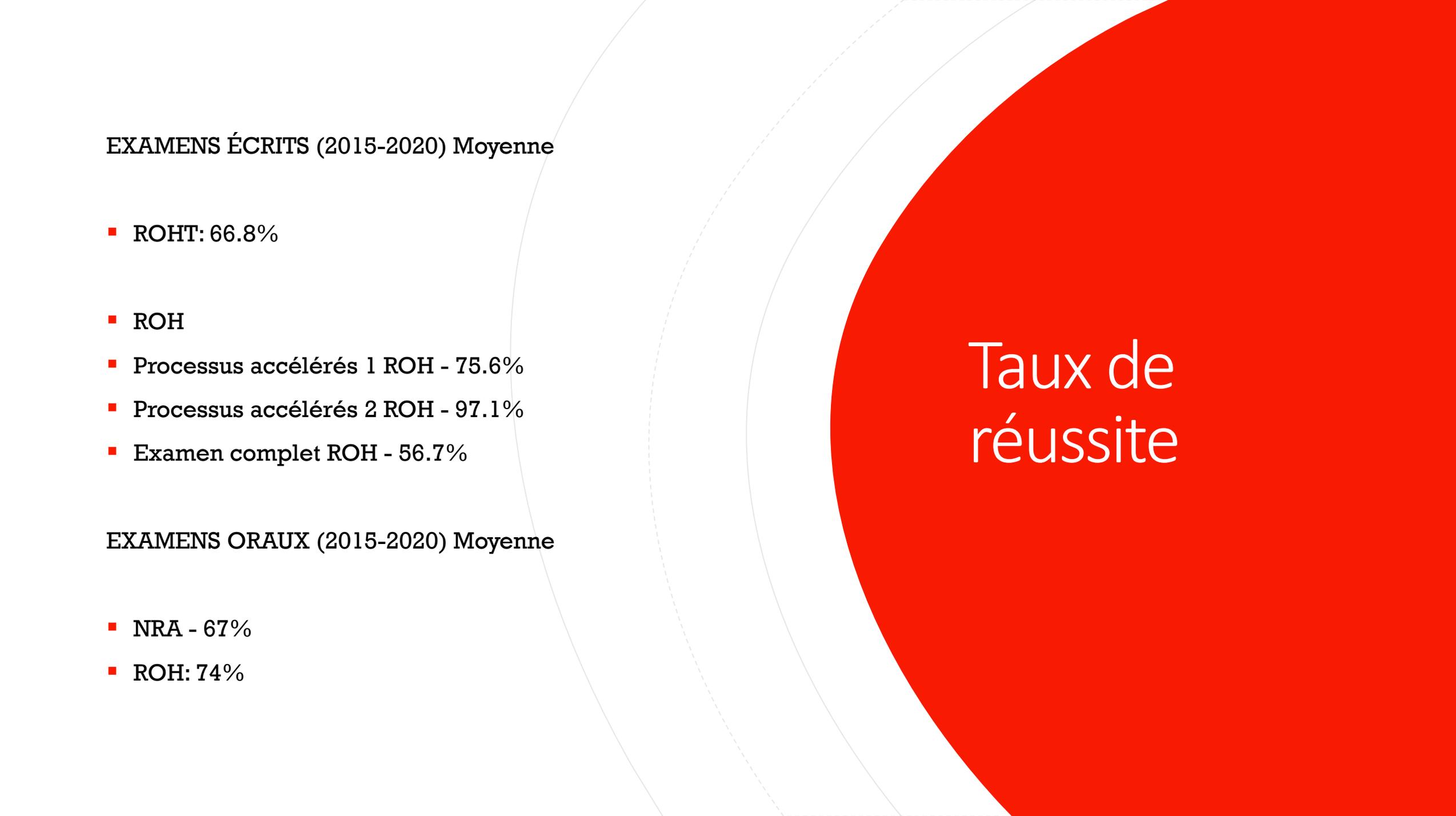
Université de Toronto - École de santé publique Dalla Lana

Université de McGill - Département de santé au travail

Université de Montréal - École de santé publique, Département de santé environnementale et du travail

### Processus NRA

Les candidats qui détiennent actuellement une certification (par exemple CIH) approuvée par le Comité national de reconnaissance des accréditations de l'Association internationale d'hygiène du travail (IOHA) sont exemptés de la composante écrite de l'examen des hygiénistes du travail agréés (ROH®) et peuvent se présenter directement à l'examen oral ROH®.



# Taux de réussite

## EXAMENS ÉCRITS (2015-2020) Moyenne

- ROHT: 66.8%
- ROH
- Processus accélérés 1 ROH - 75.6%
- Processus accélérés 2 ROH - 97.1%
- Examen complet ROH - 56.7%

## EXAMENS ORAUX (2015-2020) Moyenne

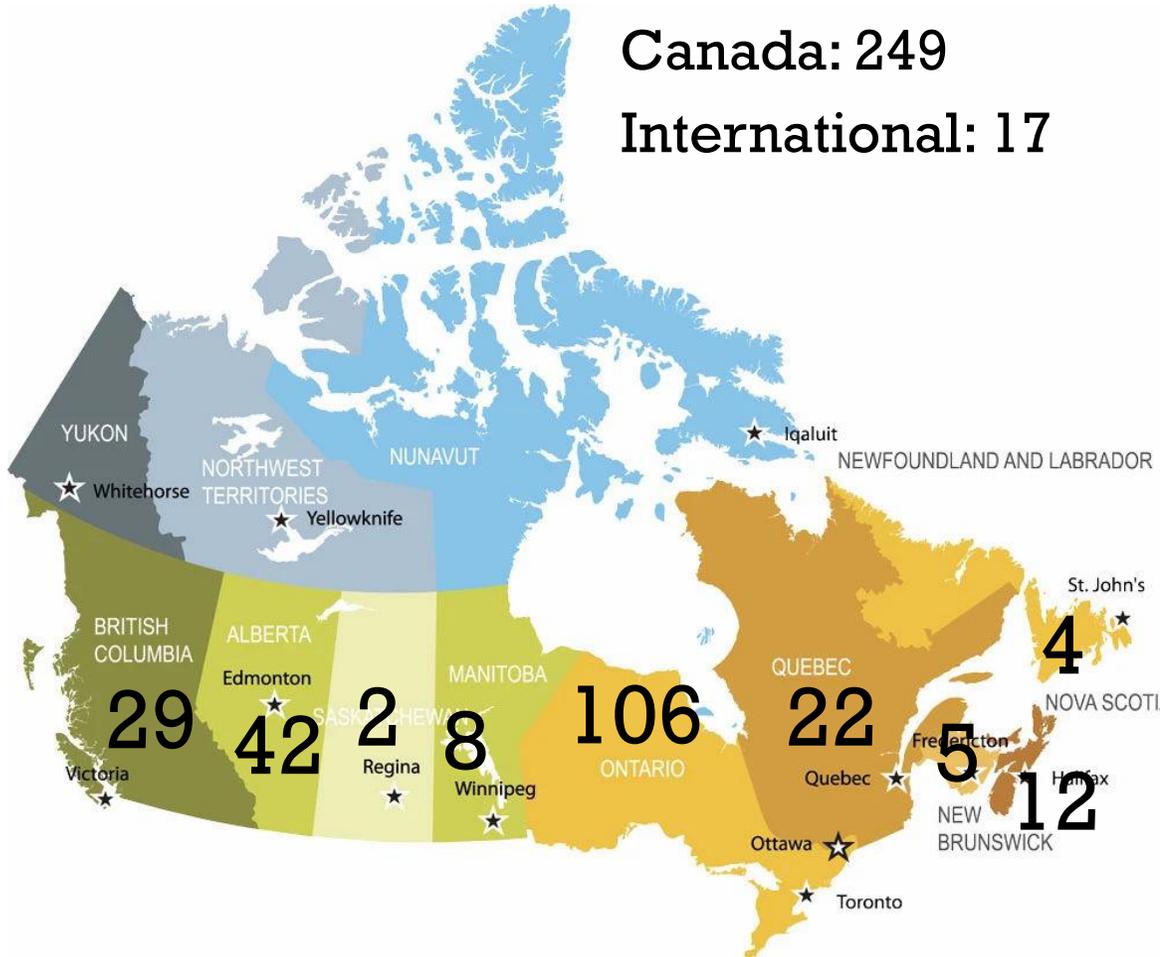
- NRA - 67%
- ROH: 74%



Membres accrédités  
par le CCAHT

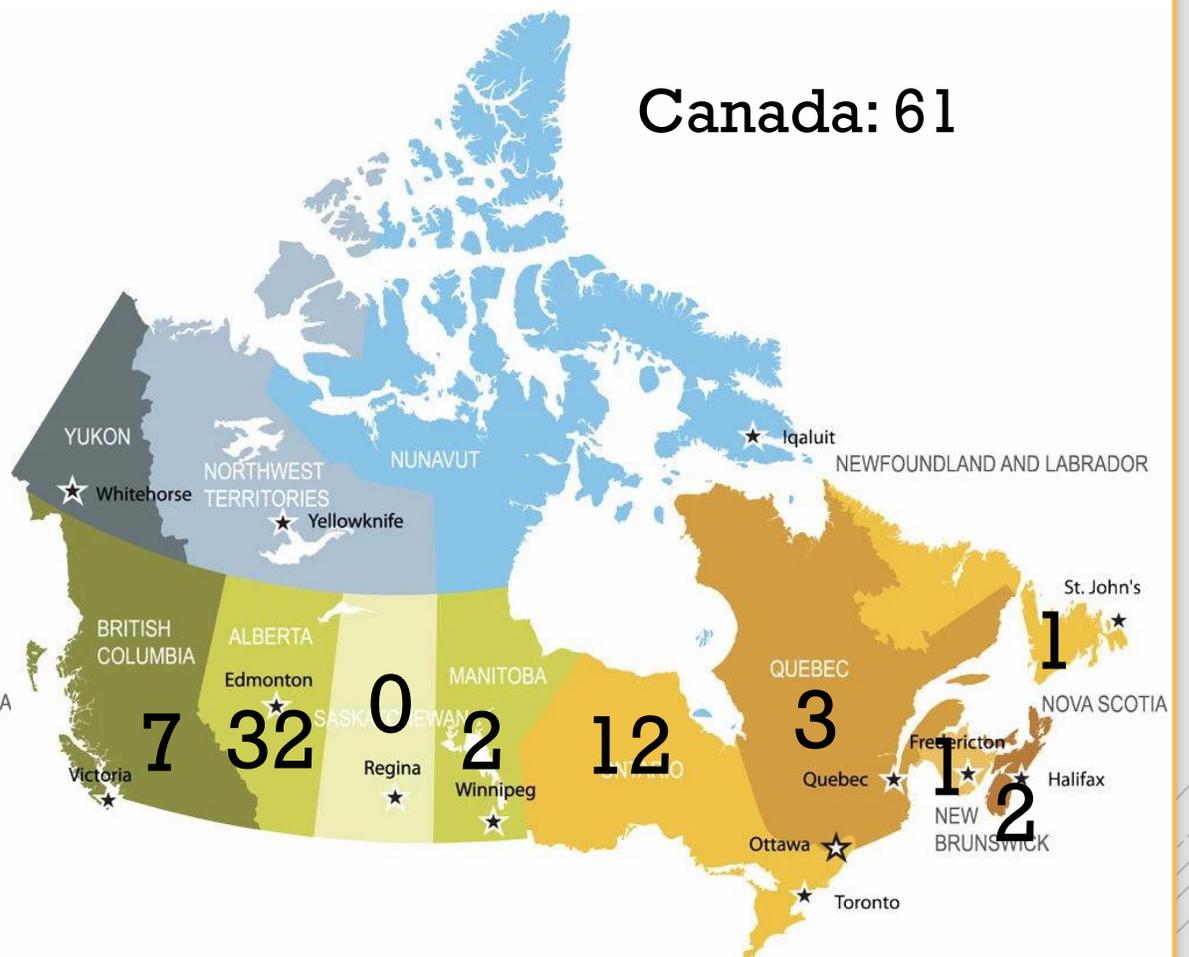
# ROH

Canada: 249  
International: 17



# ROHT

Canada: 61



# Membres provenant du Québec

maj Janvier 2022

Archambault, Stephane	ROH	Forel, Laure-Elise	ROH	Marcotte, Lucie	ROH
Aubin, Simon	ROH	Fortin, Natalie	ROH	Millot, Nicolas	ROH
Ballot, Jean-Paul	ROH	Gauvin, Jean-Pierre	ROH	Morin, Karen	ROHT
Barre, Marc	ROH Partially Retired	Karivelil, Jose A.	ROH	Nguyen, Kiet	ROH
Beauparlant, Martin	ROH	Labrie, Daniel	ROHT	Ouellet, Capucine	ROH
Blundell, Stacey	ROH	Lachapelle, Guillaume	ROH	Wood, Wayne D.	ROH
Champagne, Anne-Marie	ROH	Lalonde, Michele	ROH		
Couture, Emile	ROHT	Lariviere, Claude	ROH		
Dallaire, Stephane	ROH	Larochelle, Amélie	ROH		
Dulude, Mathilde	ROHT	Leblanc, Rene	ROH		
		Leveillée, Dany	ROH		



# Code d'éthique

## **Adopté en 1992**

Les hygiénistes et les technologues en hygiène du travail agréés (ROH et ROHT) devront :

1. Mettre la santé et la sécurité des travailleurs/travailleuses avant toute autre considération dans la réalisation de leur travail.
2. Diriger les activités professionnelles en fonction de la protection et de l'amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être de tout individu.
3. Entreprendre des efforts raisonnables pour protéger l'environnement contre les effets néfastes résultant de leur travail.
4. Accomplir leur travail de façon honnête, objective et en conformité avec les normes professionnelles reconnues et courantes.
5. Respecter le caractère privé des informations confidentielles de nature personnelle, professionnelle ou d'affaires.
6. Participer uniquement dans des projets ou situations libres de conflits d'intérêts autant personnels que professionnels. Cette clause peut être abandonnée si les principaux intéressés donnent leur consentement de façon explicite et informée.
7. Agir avec intégrité.
8. Maintenir à jour leurs connaissances sur les nouveaux développements dans leur profession ainsi qu'une connaissance détaillée dans leur domaine d'expertise.
9. Promouvoir et communiquer les activités qui font avancer les connaissances relatives à l'hygiène du travail.
10. Coopérer avec les administrateurs/directeurs du Conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail (CCAHT) dans l'administration de ce code de déontologie

# Bénéficiaires

- **Travailleurs**
- **Employeurs**
- **Propriétaires d'édifices**
- **Gouvernement**
- **Étudiants**
- **Public**
- **Professions connexes**
- **Praticiens du domaine de l'hygiène du travail**

## Maintien de l'agrément

- Pour maintenir l'agrément, l'hygiéniste du travail ou le technologue en hygiène du travail doit demeurer membre en règle du CCAHT et démontrer une implication continue en hygiène du travail.
- Le processus de points de maintien, commun à plusieurs types d'agrément, permet de démontrer le respect de cette dernière exigence. En effet, chaque activité en hygiène du travail effectuée par le membre lui permet de cumuler des points de maintien.
- En 5 ans, l'hygiéniste du travail ou le technologue en hygiène du travail agréé doit accumuler 50 points (avec un maximum de 20 points par année).

# Tableau de pointage

Activité	Points
Travailler dans le domaine de l'hygiène du travail	Maximum 5 points par année
Être membre d'une association professionnelle reconnue Exemple: AQHSST, ou autres associations nord-américaine ou étrangère (AIHA, ACGIH, etc.)	Maximum 1 point par année
Être membre d'un comité technique d'une association professionnelle reconnue; agir à titre de responsable élu ou de président d'un comité technique d'une association professionnelle reconnue; être membre du comité de lecture d'une revue scientifique.	Membre : 1 point par année Président ou responsable : 1½ points par année
Agir à titre de conférencier ou de formateur invité en hygiène du travail dans le cadre d'un séminaire, d'un colloque, d'un congrès, d'un cours offert par une maison d'enseignement ou d'une session de formation en milieu de travail	1/2 point pour chaque heure de conférence ou de formation
Participer à un congrès, une session de formation, un séminaire, un cours, un symposium reconnu par le CCAHT	1/2 point pour chaque 3 heures de formation, pour un maximum de 3 ou 5 points par activité, selon le type d'activité
Contribuer à l'élaboration d'une question d'examen acceptée par le comité d'examen du CCAHT; contribuer à une session d'affichage (poster session) ou à une activité reconnue	1 à 2 points par question; 1/2 point par session d'affichage
Réussir l'examen d'agrément	50 points
Être l'auteur d'un article scientifique, d'un livre ou d'un chapitre de livre, ayant fait l'objet d'une révision par un comité de lecture.	1 à 5 points, selon le nombre d'auteurs de la publication

# Liste des sujets de formation reconnus

## Sujets de formation reconnus pour le maintien de l'agrément

- Échantillonnage de l'air et stratégies d'échantillonnage, analyse et mesures de contrôle (y compris l'échantillonnage de l'air à des fins environnementales)l'échantillonnage de l'air à des fins environnementales)
- Évaluations des espaces clos
- Contrôle de l'amiante
- Mesure et contrôle des agents physiques et biologiques
- Toxicologie et épidémiologie
- Application ou mise en œuvre de la législation canadienne et établissement de normes concernant l'hygiène du travail
- Ergonomie
- Risques biologiques
- Contrôles techniques
- Ventilation, réduction du bruit et autres
- Gestion des programmes et relations de travail en matière d'hygiène du travail
- SIMDUT, transport des marchandises dangereuses
- Sélection des équipements de protection individuelle et essais d'ajustement
- Manipulation et élimination des produits chimiques dangereux
- Surveillance biologique, y compris les tests audiométriques
- Surveillance de la santé en milieu de travail
- Qualité de l'air intérieur- Audit de santé et de sécurité
- Évaluation des risques- Intervention en cas d'urgence
- Gestion dans l'un des domaines susmentionnés
- Formation dans l'un des domaines susmentionnés
- Communication, rédaction de rapports et activités similaires

# Plus d'informations

Pour les questions concernant l'éligibilité  
ou les examens ROH ou ROHT:

**Registraire**

Liz Krivosov, ROH  
registrar@crboh.ca

**Adresse postale du bureau d'affaires  
CRBOH/CCAHT**

**Maryland Postal Office P.O. Box 26125  
Winnipeg, MB R3G 3R3**